

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD87

présenté par

Mme de Lavergne, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 4

À la fin de l'alinéa 81, substituer à la référence :

« L. 421-5-1 »,

la référence :

« L. 421-3-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'erreur de référence.